



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 mars 2025 à 18 heures

Date de Convocation 06 mars 2025

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 13 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain ARGILIER pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Michel CAPONI pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Maurice DUNY, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,</p> <p>Excusés : Alain ARGILIER, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 24	
Votants : 30	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GIOVANNACCI

DELIB-2025-033B - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE SPANC

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-033 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

APRÈS l'approbation du Compte Administratif du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes pour l'exercice 2024,

CONSTATANT que le Compte Administratif 2024 du Budget annexe SPANC fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal	Résultat de clôture 2024	Résultat des reports	Résultat net
Investissement	3 254,80	0,00	3 254,80
Fonctionnement	4 126,14	0,00	4 126,14
Total	7 380,94	0,00	7 380,94

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

PROPOSE de constater l'excédent de la section d'investissement pour un montant de **3 254,80€** (recette au 001) ;

PROPOSE de reporter en section de fonctionnement l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit **4 126,14€** (recette au 002) ;

APPROUVE l'affectation des résultats proposée, ceux-ci seront repris au Budget Primitif 2025.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Daniel GIOVANNACCI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.